

Le sous signé Certifie que René Bezer est convenu deuant moy  
Le vingt et trois. Jour de novembre Mil sept Cent huit auoir Cédé  
à perpétuité à paul Veillancour son beaufrere habitant de la paroisse  
de la S. te famille St. Laurent tant en son nom que faisant pour  
marie anne Veillancour sa femme quil promet et s'oblige de faire  
habifier le present tracté et autres a ce sujet fait le quil pretendent  
a la ~~lucide~~ terre de feu Robert Veillancour contenant trois arpents de  
front sur quarante de profondeur en l'insiston scituee dans la paroisse  
de la S. te famille pour et moyennant le prix et somme de Trente Livres  
payable moitié contant et l'autre moitié de la grandeur prochaine dans  
un an a quoy ledit paul Veillancour s'oblige envers ledit Bezer a peine  
de tout depens dommage et interest et fait le tout et en luy oit us a la  
durantages Lesdits Bezer et Veillancour ayant déclaré ne sçavoir lire ny  
signer de la durantages

Olivier <sup>26 2488 D</sup> marel ou Louis Joseph

4064

fait et approuvé de la durantages  
23 nov. 1708

SALLE GAGNON

BIBLIOTHÈQUE de la VILLE de MONTRÉAL  
MONTREAL CITY LIBRARY

1210, RUE SHERBOOKE EST  
MONTRÉAL H2L 1L9

*Cuz*